

### **Les éleveurs bretons n'accepteront pas de discrimination en matière de simplification administrative**

Les Organisations de Producteurs de Viande fédérées à l'UGPVB (Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne) ont salué la volonté du Président de la République d'engager une véritable simplification administrative en faveur des acteurs économiques et des citoyens. Dans le prolongement de cette annonce, le Ministère de l'Environnement vient de lancer des travaux d'expérimentation pour simplifier certaines procédures d'autorisation et de permis de construire et cela **en excluant** les éleveurs du bénéfice de la simplification.

L'UGPVB sollicite le Ministre de l'Environnement et le Ministre de l'Agriculture pour que les éleveurs, qui représentent la majorité des installations classées en France, puissent participer à cette expérimentation concernant :

- l'autorisation unique : dans un dossier unique, les éleveurs pourraient demander deux autorisations (installation classée et permis de construire),
- le certificat de projet : les éleveurs pourraient avoir l'assurance que leur dossier soit instruit au regard de la réglementation applicable au moment du dépôt de leur dossier en Préfecture.

Pour les Organisations de Producteurs de Viande de Bretagne, restreindre l'expérimentation à quelques acteurs serait :

- un très mauvais signe qui traduirait là encore le blocage d'une technostructure centrale qui agit en opposition avec les orientations politiques annoncées,
- un mauvais coup en matière de discrimination des acteurs économiques.

Les éleveurs participent à la création de richesses et d'emplois et doivent être traités comme des chefs d'entreprise responsables et respectés et non pas comme des exclus de second rang.